



## Le Journal de la CGT-Culture

N°13 Août 2017

ISSN : 2426-2218

### Sommaire

<b>Page 1</b>	Edito
<b>Page 2</b>	Alerte Sociale au Ministère
<b>Page 3</b>	12 septembre
<b>Page 4</b>	Lettre ouverte à E. Macron
<b>Page 5</b>	Déclaration UFSE
<b>Page 7</b>	Promotions
<b>Page 8</b>	Réussir la titularisation
<b>Page 10</b>	CA du musée d'Orsay
<b>Page 10</b>	Accord Villa Médicis
<b>Page 11</b>	Les nouveaux nés de l'Union
<b>Page 12</b>	Congrès 11bis de la CGT-Culture

## Edito

Nous sortons d'une longue séquence électorale pendant laquelle la CGT-Culture n'a fait aucune pause revendicative. Tandis que les personnels s'employaient à assurer la continuité des missions du ministère, nous avons redoublé d'énergie pour faire entendre nos propositions et nos exigences sociales. Notre combat contre les inégalités, le manque de reconnaissance, les surcharges de travail, les carrières bloquées, les suppressions de postes ou encore la réduction des moyens alloués à la culture se poursuit et trouve une résonance particulière au moment où le gouvernement entreprend de « réformer le pays » et délivre ses premières ordonnances. Nous ne nous sommes pas privés non plus de parler de service public et de politiques publiques. S'il nous appartient d'agir en effet pour améliorer les conditions de travail, nous voulons aussi nous donner les moyens d'intervenir sur les grands enjeux qui interrogent notre pays.

Emmanuel Macron candidat faisait de la culture l'une de ses priorités. Si l'on sait bien et depuis longtemps que les promesses n'engagent que ceux qui y croient, on peut tout de même penser que les nouveaux gouvernants n'y vont pas de main morte. Ainsi, Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics, venait à peine de s'installer à Bercy qu'il annonçait déjà, pour 2017, une réduction de 50 millions du budget du ministère de la culture... une paille !

Mais l'essentiel est peut-être ailleurs. En matière de politique culturelle, ils ne semblent pas avoir compris qu'il est urgent de changer de logiciel. Sans doute ne sont-ils pas pressés de voir l'émancipation, la démocratie, la fraternité et l'égalité gagner trop de terrain. Ont-ils

pris vraiment la mesure du risque de désagrégation de notre société.

Moins d'Etat, moins de Fonction publique, moins de service public, plus de dérégulation encore et de précarité : le changement dans la continuité est à l'ordre du jour. Mais à qui feront-ils donc croire que le progrès consiste à anéantir les acquis sociaux à l'instar des coups portés au code du travail, et qu'une société ayant moins de droits serait plus heureuse et plus apaisée ?!

« *Ce grand génie (Platon) avait aisément prévu que le seul moyen d'organiser le bonheur public, c'est l'application du principe de l'égalité. Or l'égalité est, je crois, impossible, dans un État où la possession est solitaire et absolue ; car chacun s'y autorise de divers titres et droits pour attirer à soi autant qu'il peut, et la richesse nationale, quelque grande qu'elle soit, finit par tomber en la possession d'un petit nombre d'individus qui ne laissent aux autres qu'indigence et misère.* » Thomas More in Utopia (1516).

Mobilisons-nous pour empêcher les démantèlements programmés et conquérir de nouveaux droits, un vrai progrès et du bonheur !

Nous avons en nous la force et la capacité de peser sur le cours des choses. Soyons acteurs de notre avenir.

Chers et chères camarades, la lutte continue !

**Salut et Fraternité**  
**Jean Paul Leonarduzzi**  
**Secrétaire Général Adjoint**

Paris, le 7 août 2017

CGT-Culture 61, rue de Richelieu  
75002 PARIS  
01 40 15 51 70  
cgt-culture@culture.gouv.fr  
www.cgt-culture.fr



## La CGT-Culture lance une alerte sociale !

### dix questions à l'adresse de la Ministre au Comité Technique du 6 juillet

Le premier Comité technique ministériel (CTM) de l'ère Macron était convoqué le jeudi 6 juillet 2017. Madame la Ministre était présente à l'ouverture de cette séance. Elle a d'ailleurs pris l'engagement de présider régulièrement cette instance, dans la mesure des contraintes de son agenda ; ce dont nous ne pouvons que nous féliciter. Dans le cadre de ce CT, la CGT-Culture a posé dix questions à la Ministre :

#### **Dix questions de la CGT-Culture pour lancer une alerte sociale**

Notre responsabilité syndicale est de mettre en évidence, aux yeux de la Ministre, les conséquences sociales pour nos collègues du ministère des politiques conduites depuis une bonne dizaine d'années. Notre responsabilité, c'est aussi de dire haut et fort que ces politiques ne peuvent pas continuer.

**Sur le gel du point d'indice, l'augmentation de la CSG et les pertes de pouvoir d'achat,** il a été demandé à la Ministre comment elle comptait concrètement améliorer la situation salariale des personnels dont elle a maintenant la responsabilité.

**Sur la question des régimes indemnitaires et des inégalités de traitement,** il lui a été demandé si la politique qu'elle allait mener aurait pour objectif de réduire ces inégalités inacceptables et comment elle comptait procéder.

Sur la valorisation des carrières et les taux de promotion 2018, 2019 et 2020, il lui a été demandé d'ouvrir une négociation immédiate.

**Sur les 50 000 suppressions d'emplois annoncées dans la Fonction publique de l'État,** il lui a été demandé si le ministère serait de nouveau touché après avoir subi un peu plus de 2700 suppressions d'emplois en dix ans.

Sur la vitalité des missions et des métiers, nous avons demandé à la Ministre si elle allait poursuivre les ouvertures aux concours dans tous les corps de manière soutenue, et si elle comptait renforcer le service d'administration centrale en charge de cette politique pour l'ensemble

du ministère.

**Sur l'accès à l'emploi titulaire « Sauvadet »**, il a été demandé à la Ministre si elle allait prendre les mesures nécessaires pour maintenir à 100% la rémunération des contractuels qui se verraient titulariser et ceci quelle que soit leur affectation.

**Sur les politiques d'égalité professionnelle femmes-hommes et face aux inégalités criantes dûment constatées,** nous avons demandé à la Ministre comment elle comptait corriger ces écarts, sans bien sûr procéder à un nivellement par le bas, ce qui nécessite de facto une enveloppe budgétaire spécifique.

**Sur l'action sociale et notamment sur les prestations sociales qui sont soumises à cotisation** et dès lors à déclaration sur le revenu, il a été demandé à la Ministre si elle donnerait instruction à l'administration centrale du ministère d'attribuer ces prestations aux agents du Louvre et, par conséquent, de prendre les dispositions réglementaires adéquates ; ces dispositions permettant de protéger les personnels du Louvre et leurs familles de graves difficultés sociales.

**Sur le retour à la règle et la levée attendue de la dérogation à l'emploi de titulaire,** il a été demandé à la Ministre si elle comptait faire droit à la levée de dérogation à l'INRAP et au CNC.

**Sur le dumping social,** qui touche tout particulièrement les librairies et le secteur des conférences de la RMN-GP et le secteur de l'archéologie préventive (et nous sommes revenus sur l'introduction de clauses sociales dans les marchés publics prévue dans la Charte sociale signée en décembre 2015), nous avons demandé à Françoise Nyssen si elle était prête à lutter efficacement contre ce fléau qui constitue la part d'ombre des politiques de dérégulation du ministère.

**Après le départ de la Ministre, des réponses sociales loin d'être satisfaisantes et convaincantes.**

Nous aurions pu escompter avoir des réponses sociales vraiment à la hauteur des attentes de nos collègues. Mais, le Directeur de cabinet, qui présidait le CTM après le départ de la Ministre, a globalement renvoyé ces questions quelque peu embarrassantes à la mise en place d'un « baromètre social » à la rentrée. Faut-il mettre cela sous le coup des conditions climatiques ? En tous cas, Monsieur le Directeur va devoir très vite se rendre à un certain nombre d'évidences sociales.

La CGT-Culture a fait un choix : celui de donner la priorité aux questions sociales alors même qu'à l'aune des discussions budgétaires l'horizon politique s'obscurcit déjà.

Il n'y a pour la CGT, ni état de grâce ni round d'observation. Nous sommes donc entrés directement dans le vif du sujet. Comme vous

vous en doutez certainement, la CGT-Culture n'a pas manqué d'aborder non plus les enjeux fondamentaux des politiques culturelles, de l'organisation du ministère et notamment de la réforme territoriale et du rôle des DRAC, mais aussi celui de l'administration centrale et des établissements publics. Pour tous les grands réseaux de service public du ministère, nous avons demandé des rendez-vous thématiques avec Madame la Ministre.

**La légitimité de ces revendications qui sont les vôtres n'a pas été contestée un seul instant. Néanmoins, nous aurons besoin de tout le monde pour les porter et les gagner. C'est pourquoi nous vous donnons rendez-vous à la rentrée dans l'unité la plus large.**

**Tous ensemble le 12 septembre !**

**Le 12 Septembre : Ensemble défendons et renforçons notre bien commun !**

Porteuse d'une autre conception des finances publiques, du partage et de la répartition des richesses, la CGT propose la sortie des politiques d'austérité et l'octroi des moyens de financement dont les services publics ont besoin afin de satisfaire les droits et les besoins fondamentaux des citoyens. L'inter-fédéral CGT de la santé et de l'action sociale, des services publics, des organismes sociaux et des syndicats de l'État, appelle les personnels, actifs et retraités, à la mobilisation le 12 septembre 2017 pour :

- ▶ La sortie des politiques d'austérité et l'octroi dans les lois de finances et de financement de la Sécurité Sociale 2018 des moyens de financement dont les services publics ont besoin,
- ▶ Des services publics de pleine compétence et de proximité implantés sur l'ensemble du territoire y compris en Outre-mer,
- ▶ Une sécurité et une protection sociale de haut niveau pour toutes et tous, avec y compris des droits nouveaux comme la prise en charge de la perte d'autonomie,
- ▶ Les créations d'emplois nécessaires, des embauches en contrat à durée indéterminée, la titularisation des précaires,
- ▶ Une augmentation générale des salaires et du point d'indice avec le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat, la fin de toutes les formes de rémunération au mérite, ainsi que de fortes revalorisations des retraites et des pensions,
- ▶ Un Code du travail garantissant des protections de haut niveau,
- ▶ Un statut général des fonctionnaires unifié, le renforcement des statuts particuliers des fonctionnaires garantissant la primauté des concours, des corps, la revalorisation et les déroulements de carrière,
- ▶ Des mesures concrètes et contraignantes pour promouvoir l'égalité professionnelle,
- ▶ La réduction du temps de travail à 32 heures hebdomadaires.

**Pour gagner sur nos revendications, ensemble et dans l'unité la plus large,  
LE 12 SEPTEMBRE 2017,  
par la grève et dans les manifestations, mobilisons-nous !**

## Lettre ouverte à Emmanuel Macron, Président de la République

# La démocratie culturelle sera-t-elle une priorité de votre mandat ?

Monsieur le Président,

Vous avez placé votre mandat sous le double signe du rassemblement des Français et de leur confiance retrouvée. Vous faites de ces exigences la voie incontournable du renouveau de la démocratie et de la devise républicaine.

La campagne électorale est venue nous rappeler, s'il en était encore besoin, les multiples fractures, les inégalités et les divisions qui fragmentent notre société. Le désenchantement, le sentiment d'abandon et la colère sont tels que la candidate d'un parti d'extrême droite aura recueilli près de 11 millions de voix au second tour de l'élection présidentielle ; ce qui constitue à la fois un choc mais aussi un échec cuisant et une alerte pour nos institutions et la classe politique dans son ensemble.

C'est donc dans ce contexte singulièrement compliqué et tendu que vous avez accédé à la plus haute des fonctions. Les défis auxquels notre pays est confronté sont immenses. Ils nécessitent, nous le croyons, d'instruire une culture nouvelle du débat et du dialogue, et de donner une place centrale et renforcée à la démocratie sociale.

Vous avez pris à de nombreuses reprises l'engagement de faire de la culture l'une des priorités du quinquennat. Nous nous en réjouissons et nous voulons souhaiter la bienvenue à Madame Nyssen rue de Valois.

Le maintien d'un ministère de la culture de plein exercice constitue en soi un signal fort. Pour autant, nous savons bien que mettre en correspondance les politiques de ce ministère avec la société d'aujourd'hui et les attentes de nos concitoyens requiert énormément de travail, infiniment de détermination, le temps du débat et de la concertation.

Les politiques de démocratisation de la culture conduites depuis la création du ministère de la culture en 1959 auront permis sans conteste de favoriser l'accès à la culture. Elles auront également largement contribué, au travers d'investissements importants, à l'aménagement et au développement du territoire : ce que l'on appelle parfois le maillage territorial est effectivement essentiel à l'idée d'ou-

vrir la culture à toutes et tous, en toute égalité, sur l'ensemble du territoire.

De toute évidence, notre pays connaît une fracture culturelle certaine et préoccupante. Toutes les études existantes sur la portée des politiques publiques conduites par l'État et les Collectivités territoriales montrent une forme d'effet de seuil. D'aucuns diront que les politiques culturelles patinent, d'autres qu'elles sont en grande partie obsolètes. Reste que nombre de nos concitoyens, en particulier dans la France rurale, les zones périurbaines et les banlieues, sont de fait exclus de la culture, et comme tenus à l'écart de ce qui pourtant se révèle indispensable à faire société. De ce point de vue, la démocratisation de la culture est un objectif qui reste à atteindre.

Mais dans un monde marqué par l'accélération du temps et des changements tout aussi profonds que disruptifs, nous considérons que le ministère de la culture doit être capable de faire sa révolution. En étroite collaboration, naturellement, avec les Collectivités territoriales, et en proximité avec le réseau admirable que constituent les acteurs et les professionnels de la culture et de l'éducation populaire, et avec le monde du travail, ce ministère va devoir changer de paradigme.

L'heure est à la reconnaissance, enfin, du droit de chacun à l'émancipation. C'est le chemin indispensable vers la dignité et la citoyenneté effectives. Or les droits culturels figurent bien au centre des droits essentiels à la vitalité de notre démocratie. Ils ne peuvent être entravés plus longtemps.

Changer de paradigme, c'est sans nul doute aussi se donner les moyens de se départir d'une conception verticale et descendante de la culture. La culture, quand elle va du haut vers le bas ne va, hélas, le plus souvent nulle part. Elle laisse alors de côté des populations durablement en souffrance et pour ainsi dire invisibles aux politiques institutionnelles. Toutes les cultures, dans leur diversité et leurs potentialités inouïes, doivent être entendues et représentées. La diversité n'est ni un problème ni un danger, c'est au contraire une chance et l'espérance d'une société apaisée, sûre d'elle-même, forte de sa pluralité et par conséquent ouverte aux autres et au monde.

Malgré les attaques dont il a été la cible par le passé, le ministère de la culture a su conserver des savoir-faire, des compétences et une passion intacte. Il est donc parfaitement légitime à être l'un des principaux acteurs d'une transformation démocratique, le porte-drapeau généreux d'une République sociale et laïque.

L'évaluation des politiques publiques culturelles est certainement l'une des clés de leur réussite. Accepter l'évaluation de notre action, c'est en même temps s'autoriser l'audace des expérimentations et de l'innovation. Ainsi repensées et mieux dimensionnées, nos politiques pourront demain, nous en sommes persuadés, favoriser la rencontre, le partage, la beauté et la puissance d'un imaginaire pétri de controverse, d'impertinence, de tolérance et de fraternité.

Le ministère de la culture pourra ainsi, dans son action singulière mais en permanence conjuguée à celle des autres ministères, prendre toute sa part à l'éclosion de l'idée régénératrice de communs. Une idée qui fait en effet son chemin alors que la révolution numérique laisse entrevoir la possibilité de procès collaboratifs et de projets participatifs susceptibles d'agir contre les exclusions et les discriminations.

La culture est partie intégrante des communs. C'est pour nous le sens d'une proposition alternative qui peut faire concrètement contrepoids à ce consumérisme aveugle et mortifère qui va jusqu'à clôturer, privatiser et commercialiser le vivant, et par conséquent la culture. Ce concept est aussi le fondement du combat sans relâche pour la défense de l'exception culturelle, de la liberté d'expression, de la liberté de création et de diffusion ; la défense de l'art et des artistes.

Il ne s'agit pas, vous l'aurez compris, Monsieur le Président, de faire le deuil de la démocratisation de la culture et de la diversification assumée et heureuse des publics sans aucune exclusive, non.

Mais il vous revient désormais, avec Madame la Ministre, de donner l'élan tant attendu à l'essor raisonné, serein mais résolu d'une démocratie culturelle, une démocratie émancipée et refondée.

Nous avons l'honneur, Monsieur le Président, de vous prier d'agréer l'expression de notre très haute considération.

Paris, le 21 juin 2017

---

## Déclaration de Jean-Marc Canon Secrétaire général de l'Union fédérale des syndicats de l'État-UFSE-CGT

Monsieur le Ministre,

C'est peu de dire que les premières annonces du Premier Ministre et de vous-même ne réjouissent que modérément la CGT, c'est une façon élégante et adoucie pour vous dire – mais est-ce une surprise ? – que nous y sommes profondément hostiles.

Une formule du Premier Ministre, à elle seule, concentre le cœur de notre désaccord : « Il y a une addiction française à la dépense publique dont il faut se désintoxiquer. »

Et, comme c'est de cette doxa libérale – qui ne détient pas un mandat clair des élections – que découlent les arguments fallacieux et préconisation austéritaires, la CGT, à titre d'exemple, veut rappeler un certains nombres d'éléments.

Lorsque monsieur le Premier Ministre affirme « qu'il faut stopper l'inflation de la masse salariale du sec-

teur public », au mieux, il commet une erreur et, en tout cas, il profère une contre vérité.

En effet, sur les vingt dernières années, l'ensemble des salaires versés dans les administrations publiques a reculé d'un point dans les dépenses publiques.

Et lorsque, monsieur le Ministre, vous annoncez, sans la moindre concertation, la reprise du gel de la valeur du point d'indice pour 2017 et 2018, vous prenez la responsabilité d'aggraver une situation déjà bien détériorée.

Quelques illustrations – guère réjouissantes, il faut bien l'avouer – le soulignent amplement :

► Il y a vingt ans, un agent de catégorie C avait une amplitude de carrière théorique de 56%, c'est 43% aujourd'hui ;

► Il y a vingt ans, un cadre était recruté à 60% au-dessus du SMIC, c'est 21% aujourd'hui ;

► Aujourd'hui, un agent recruté dans la 1ère échelle de rémunération peut espérer – au bout de 9 ans – un gain mensuel net d'environ...vingt euros !

Oui, monsieur le Ministre, ce n'est pas parce que des affirmations sont avancées comme autant de sentences irréfutables qu'elles deviennent des vérités scientifiques.

Les antiennes sur le niveau de la dépense publique – qui handicaperaient notre économie – font partie de ces fausses évidences qui arrangent les visées de celles et ceux qui les mettent en avant.

► En 2012, le Danemark affichait des dépenses publiques à 59,4% de son PIB, davantage donc que la France, le chômage y était de 7%, contre une moyenne de 10,6% dans l'Union européenne (UE), et la croissance y était 4 fois supérieure à celle de l'UE.

► La même année, le Portugal avait des dépenses publiques à hauteur de 47,4% du PIB mais le chômage y était de 15,3% et la croissance de -1,4%, c'est-à-dire en récession.

► Pour lutter contre la crise, les Etats-Unis ont fait monter leur déficit public à 13% du PIB en 2009, 2010 et 2011 (plus du double de la France sur la même période) et leur taux de chômage a baissé de deux points.

Monsieur le Ministre, lors de votre discours du 6 juillet « aux Etats généraux des comptes de la nation » vous avez convoqué deux illustres prédécesseurs... En effet, en pratiquant l'anaphore, c'est François Hollande qui était à vos côtés, en choisissant les mots de « la vérité » comme socle, c'est Lénine et sa vérité toujours révolutionnaire qui était des vôtres. Permettez-moi au nom de la CGT de – modestement – me glisser dans vos pas.

La vérité, c'est que le Pacte de compétitivité et le CICE coûtent 40 milliards d'€ annuels aux finances publiques. Et, depuis leur mise en place, notre pays compte 500 000 chômeurs en plus ! Et vous ne les remettez pas en cause !

La vérité, c'est que lorsqu'on augmente les salaires des agents de la Fonction publique, ils payent davantage d'impôts, ils s'acquittent de cotisations sociales supplémentaires, ils consomment davantage et participent donc de la relance de l'économie.

La vérité, c'est que les entreprises du CAC 40 ont versé 46 milliards d'€ de dividendes à leurs action-

naires en 2016, 13% de plus qu'en 2015. Et dans le même temps, leurs investissements dans le développement et la recherche sont en baisse !

La vérité, en revanche, c'est que les administrations publiques participent à la création de richesses à hauteur de 20% du PIB et de 17% de l'investissement global.

La vérité, c'est que lorsqu'on transfère au secteur privé des missions publiques, le plus souvent, le résultat est dispendieux en matière budgétaire, mauvais en qualité du service public rendu. C'est vrai pour la gestion de l'eau, par exemple. Et que dire de la privatisation des autoroutes qui a conduit le prix moyen du kilomètre à augmenter deux fois plus vite que l'inflation !

Tout cela pour dire, monsieur le Ministre, que – dans ce qui vous occupe – il n'y a pas de vérité indépassable, seulement des choix politiques.

Et ceux-là, que ce soit le gel de la valeur du point d'indice, les nouvelles suppressions d'emplois, ou le rétablissement du jour de carence, nous les contestons et nous les combattons.

Pour autant, la CGT n'est pas pour l'immobilisme : elle est favorable aux réformes et à l'adaptabilité du Service public.

La CGT n'est pas pour la défense étroite de prés carrés : au contraire, la CGT estime et affirme que la Fonction publique et le Statut général des fonctionnaires n'ont de pertinence que si on les lie indissociablement aux besoins de la population, aux enjeux de citoyenneté.

Mais, ce dont la CGT a la conviction, c'est qu'il n'y a pas de progrès social, de développement économique pérenne et équilibré, sans une Fonction publique forte et développée.

Pour cela, nous sommes et serons disponibles.

Nous le serons à partir des nombreuses propositions dont nous sommes porteurs, tant sur les élections professionnelles, que sur le dialogue social, sur les conditions de vie et de santé au travail, sur la pénibilité, sur la formation, sur l'égalité professionnelle, pour citer quelques thèmes que vous avez-vous-même mis en avant.

Nous le serons également sur bien d'autres enjeux que nous vous soumettrons dès la rentrée.

La CGT sera donc une interlocutrice franche, exigeante et ambitieuse, parce que, encore une fois, la Fonction publique le vaut bien.

# Taux de promotions / promus promouvables Un manque de transparence sur les taux propro...

Une réunion a eu lieu le 20 juillet 2017 avec l'administration concernant les taux de promotions promus / promouvables pour le prochain triennal 2018-2020.

Nous pouvons nous satisfaire d'avoir été associés à cette réunion mais nous restons sur notre faim concernant l'égalité de traitement des agents d'une même catégorie.

En effet, seule la filière administrative était concernée et seulement 3 grades. Les attachés et les administrateurs civils étant des corps interministériels, leur situation n'a été pas évoquée en réunion.

Ainsi, l'administration semble s'asseoir sur l'article 2-1-2 de la circulaire fonction publique n°2171 du 4 novembre 2008 qui dit que pour « *favoriser la transparence, les arrêtés devront rassembler l'ensemble des taux d'avancement de tous les corps dont une même administration assure la gestion. Tout arrêté qui ne concernera qu'une partie des corps gérés par une administration fera l'objet d'un avis de non-conformité* »

Nous avons demandé à ce que les propositions de taux pour tous les corps soient envoyées dans une même temporalité, ce que nous a refusé l'administration.

La CGT-Culture propose de construire une pyramide cible pour les corps de même catégorie et notamment pour les catégories C qui ont été impactés par la mise en place de la réforme du PPCR (parcours professionnel des carrières et rémunérations). Cela aurait en outre l'avantage de rendre de la cohérence aux politiques des ressources humaines en leur donnant une dimension équitable, juste et ministérielle car prenant en considération les caractéristiques des corps d'une même catégorie.

La CGT-Culture demande la communication du nombre d'agents promouvables, des données générées, à l'heure où l'égalité professionnelle est un axe de la politique de la ministre, afin de réparer les injustices sociales et le manque de reconnaissance

vécus par les agents.

Une fois, de plus nous n'avons obtenu aucune réponse concernant la mise en place du repyramidage pour la filière administrative, malgré l'engagement de ministres successifs au ministère de la Culture. Nous continuons de porter cette légitime revendication et aspiration des personnels.

### Ce qui change...

Pour finir sur une avancée significative nous avons obtenu notre revendication concernant le départ à la retraite à taux plein, à savoir la possibilité d'accès à l'indice 416 permettant aux agents concernés de bénéficier d'une pension à hauteur du SMIC, de nombreux agents partant en retraite avec un niveau équivalent au seuil de pauvreté !

Dorénavant la catégorie C construite en 3 grades, combinée avec l'obligation de faire sa carrière en deux grades, offre la possibilité aux personnels d'accéder en principe au moins à l'IM 416. Nous y serons très vigilants.

### La CGT-Culture revendique :

- ▶ L'augmentation du taux de promus/promouvables.
- ▶ La mise en place rapide du re-pyramidage pour la filière administrative.
- ▶ Des pyramides cibles pour plus d'équité et de justice.
- ▶ Une égalité professionnelle réelle entre les femmes et les hommes.

## RÉUSSIR LA TITULARISATION AU MINISTÈRE DE LA CULTURE !

La seconde loi de titularisation Sauvadet et la nouvelle définition des emplois dérogatoires le 20 avril 2016, ainsi que les décrets d'application du 1<sup>er</sup> septembre 2016 et du 29 mars 2017 et la circulaire d'application du 5 avril 2017 sont actés !

Mais au fond, ce qui reste déterminant pour une pleine réussite de ce plan de titularisation qui concerne cette fois-ci tous les services et tous les Établissements publics du ministère de la culture, non dérogatoires et dérogatoires, ce sont les conditions d'intégration dans la Fonction publique. Et là, il va falloir lever des obstacles majeurs !

**En effet, deux obstacles se sont dressés contre la titularisation massive au sein du ministère de la culture : les baisses conséquentes des rémunérations au passage à la titularisation et la condition impérative d'atteindre le plafond de 70% d'un temps plein pour accéder à la titularisation des agents sous contrat à temps incomplet.**

### Les éléments de la rémunération

L'expérience du 1<sup>er</sup> Sauvadet (celui du 31 mars 2011) nous a montré que le nombre d'agents contractuels qui auront choisi au final d'être titularisés, sera proche des 500 sur plus de 3000 agents éligibles, soit 15% des effectifs. Ce taux très faible de titularisés est lié essentiellement aux conditions de calcul des rémunérations des agents intégrant la Fonction publique. En effet, la rémunération des agents titulaires est constituée de deux éléments, le salaire indiciaire (nombre de points indiciaires Indice Majoré, l'IM multiplié par la valeur du point de la Fonction publique : 4,6581€/mois février 2017) dépendant des échelons des grilles de rémunération des corps de la fonction publique de l'État et le régime indemnitaire (IFSE).

Et c'est sur ce dernier point que le bât blesse !

### Le salaire indiciaire

L'échelon d'intégration dépend de l'ancienneté conservée, selon les catégories A, B ou C, (cumul des temps de service exercés en tant qu'agent public, tous services et tous employeurs publics confondus) en gros 75% pour les catégories C et B et à 50% pour la catégorie A.

Dans le cadre d'une titularisation, la reprise minimale des rémunérations globales antérieures est réglée par différents décrets qui prévoient en gros :

► 100% de la rémunération indiciaire pour les emplois de catégorie C dans la limite du dernier échelon du premier grade soit en 2018 IM : 367

► 80% de la rémunération antérieure pour la catégorie B dans la limite du dernier échelon du premier grade soit en 2018 : IM 503

► 70% de la rémunération antérieure pour la catégorie A dans la limite du dernier échelon du premier grade soit en 2018 : IM 664.

Ces règles sont invariables.

### Le régime indemnitaire IFSE

Le régime indemnitaire (IFSE) vient s'ajouter à la rémunération indiciaire. Il varie selon l'affectation en administration centrale ou en services déconcentrés et en établissements publics et selon la cotation du poste occupé. Depuis la réforme du régime indemnitaire (RIFSEEP) les plafonds des primes ont été relevés, mais non les montants planchers, ni les socles versés. De fait, l'administration ne propose aux agents titularisés que les montants minimums des socles (1800€ annuel en C à 15000€ en A). Or ces nouveaux montants des plafonds (jusqu'à 6 fois le montant du socle) pourraient donner des marges de manœuvre au ministère pour compenser les éventuelles pertes de salaire des agents titularisés. De fait, le ministère de la culture s'est engagé pour tous les agents titularisés à maintenir une rémunération globale (salaire indiciaire + régime indemnitaire) équivalente à 90% de la rémunération antérieure, quelle que soit la catégorie (A, B et C) du poste occupé en adaptant le montant de l'IFSE à la situation de chaque agent. Cette mesure de garantie minimale qui constitue aussi un plafond de verre, aboutit à des pertes pour les agents : par exemple de catégorie C qui vont de 100 à 460€ mensuels de rémunération (chiffre fourni par l'administration du ministère de la culture). On comprend dans ces conditions qu'un nombre important d'agents éligibles à la titularisation renonce à celle-ci.

### 100% de la rémunération antérieure pour réussir la titularisation !

Pour réussir une titularisation, il faut garantir à tous les agents titularisés 100% de leur rémunération globale antérieure.

Le ministère de la culture doit donc s'engager, par une mesure générale applicable à tous les agents titularisés, au maintien à 100% des rémunérations

globales antérieures lors de la titularisation par les mêmes mécanismes indemnitaires qu'il pratique pour le maintien des 90%. C'est la seule garantie d'une titularisation réussie.

Cette mesure est fondamentalement différente de ce qui se fait, avec l'autorisation du ministère de la culture, au CNAC Pompidou. En effet, il s'agit au CNAC Pompidou de verser sur les fonds propres de l'établissement une prime spéciale à l'agent titularisé. Il convient de souligner que ce dispositif particulier conforte de fait une logique d'enfermement sur le CNAC Pompidou, pourtant déjà maintes fois dénoncée. Par ailleurs, les agents concernés par cette prime « exceptionnelle » en perdent le bénéfice lorsqu'ils quittent le Centre Pompidou pour un autre site.

### **L'ACCESSION A LA TITULARISATION DES PLUS PRECAIRES !**

Le second écueil correspond à l'impossibilité pour des centaines d'agents parmi les plus précaires, de réunir les conditions de quotité de travail minimales, qui sont celles aussi maximales, pour les besoins permanents à temps incomplets : avoir au moins 70% d'un temps complet !

### **Une précarisation organisée par le ministère**

La réalité du ministère de la culture, ne correspond pas à cette condition minimale. En effet, sur la dizaine de milliers d'agents contractuels recensés par le ministère, 4000 sont sur des contrats à temps incomplet, soit près de 3000 agents sur des besoins permanents et plus de 1000 agents sur des besoins non permanents. Ces agents sont très majoritairement rémunérés sur des indices de catégorie C (indice inférieur à l'IM 400) et pour des quotités de travail très généralement inférieures à 70% d'un temps plein (par ex. les enseignants contractuels des Ecoles nationales supérieures sont plafonnés par le ministère de la culture depuis des années à 50% d'un temps plein pour des indices IM autour de 380). C'est pourquoi, lors du 1<sup>er</sup> plan de titularisation Sauvadet, seuls 200 contractuels relevant d'un besoin permanent à temps incomplet (ex article 6-1) sur 3000 réunissaient les conditions d'éligibilité et moins de 40 sur les 1000 recensés pour les contractuels occasionnels (ex article 6-2). Une véritable hécatombe !

### **Un processus de reconnaissance de ses responsabilités sociales**

En 2015, lors de la négociation du protocole d'ac-

cord relatif aux modalités de recrutement et de gestion des agents contractuels du ministère de la culture, la CGT-Culture a lourdement pesé pour que soit offert aux agents relevant d'un besoin permanent à temps incomplet la possibilité de passer à 70% et sous CDI s'ils le souhaitaient. La Circulaire de la Ministre du 27 juillet 2015 insiste sur ce point et reconnaît aux agents contractuels le droit d'être «... accompagnés, le cas, échéant, vers l'emploi titulaire ... en ayant une appréciation favorable de l'ancienneté nécessaire dans l'examen de l'éligibilité des agents contractuels à la loi Sauvadet».

### **Une réparation indispensable et minimale**

A partir de là, le ministère de la culture se doit d'engager une négociation avec les organisations syndicales pour permettre aux agents recrutés sur des temps incomplets, qui réunissent les autres conditions d'éligibilité (sous contrat au 1<sup>er</sup> trimestre 2013, cumul du nombre de mois de contrat nécessaires ou sous CDI) mais pas les 70 % d'un temps plein au 31 mars 2013, d'accéder à cette éligibilité s'ils réunissent cette dernière condition postérieurement au 31 mars 2013 et de tenir compte aussi de leur CDIation postérieure à mars 2013 pour le cumul des mois nécessaires.

### **LA CGT-CULTURE VEUT METTRE TOUT EN OEUVRE POUR REUSSIR**

La CGT-Culture a immédiatement sollicité les nouveaux gouvernants sur cette problématique sociale de fond. Ainsi, s'agissant de ce dossier particulièrement sensible pour un ministère pauvre, marqué par la précarité et l'emploi non statutaire, nous nous sommes adressés, dès le 19 juin, à Françoise NYSSSEN, nouvelle Ministre de la Culture. Nous lui avons demandé de prendre un engagement clair sur deux points essentiels pour la titularisation : la rémunération et la quotité horaire.

Nous avons en outre écrit dans les mêmes termes à Marc SCWARTZ, nouveau Directeur de cabinet, le 23 juin. Or à ce jour, nous n'avons aucune réponse, ni de la Ministre ni de son cabinet. Préfèrent-ils travailler à la réduction, encore une fois, du budget du ministère de la culture. Nous sommes en droit de le penser.

**Nous en appelons à la mobilisation des agents du ministère particulièrement lors de la journée d'action du 12 septembre qui porte aussi sur la défense du service public.**

## Élections au conseil d'administration : l'établissement public des musées d'Orsay et de l'Orangerie condamné !!!

### La condamnation d'un raisonnement absurde soutenu par l'EPMOO aux élections au CA

Par un jugement en date du 3 juillet 2017, le tribunal administratif de Paris vient de faire droit à la CGT-Culture et au secrétaire de la section CGT de l'établissement public des musées d'Orsay et de l'Orangerie (EPMOO) en proclamant l'annulation de la décision prise par le président de cet établissement à l'issue des dernières élections des représentants du personnel au conseil d'administration (CA). En effet, ce dernier avait cru bon d'attribuer le siège obtenu par la CGT-Culture à la personne qui figurait en deuxième position sur la liste présentée par la CGT et non au secrétaire de ladite section figurant pourtant en tête de liste.

Les faits sont simples. Lors de l'élection au CA de l'EPMOO qui s'est déroulée par correspondance du 11 janvier au 25 janvier 2017, la liste CGT a obtenu, à l'issue du dépouillement, 181 voix soit un siège, que le président du bureau de vote a attribué à la seconde personne figurant sur la liste CGT-Culture plutôt qu'à la première, en prétextant que cette dernière avait été rayée de neuf bulletins tandis que l'autre seulement de six.

**Ce raisonnement absurde qui visait de façon à peine voilée le secrétaire de la section CGT-Culture de l'établissement a été censuré sans équivoque par le tribunal administratif de Paris** que notre organisation syndicale a été contrainte de saisir suite au rejet de la demande de régularisation de l'élection pourtant formulée auprès du président de l'établissement dans le cadre d'un recours administratif préalable. En effet, le tribunal a

accueilli sans difficultés les arguments de fait et de droit de la CGT-Culture qui avançait avec bon sens que **le résultat de l'élection n'était pas de nature à remettre en cause la volonté des électeurs de voter pour la liste sans en modifier l'ordre**. Ainsi, les rayures ont été en l'espèce considérées sans incidence sur le résultat de l'élection dans le cadre d'un scrutin de liste à la représentation proportionnelle et sans panachage.

### Le secrétaire de la section CGT-Culture de l'EPMOO légitimé dans l'exercice de son mandat au CA

Censurant l'erreur de droit commise par l'EPMOO, le tribunal administratif en a tiré toutes les conséquences en décidant que le secrétaire de la section CGT-Culture de l'EPMOO a été logiquement proclamé élu en tant que représentant du personnel titulaire au CA de l'EPMOO à l'issue du scrutin de janvier 2017.

Ses droits sont donc aujourd'hui restaurés. Et il est entièrement légitime qu'en bonne intelligence il ne soit fait aucune entrave à l'exercice de son mandat au conseil d'administration de l'établissement.

Enfin, ce jugement invite à se doter de règles claires ne permettant pas de détourner les procédures aux fins de violer le principe du respect du droit de suffrage, c'est-à-dire, somme toute, les valeurs démocratiques.

**A bon entendeur : ce que tu fais à l'un de nos camarades, c'est à toute la CGT que tu le fais... Et la CGT ne lâche jamais ses camarades !**

### Académie de France à Rome-Villa Medici : Accord signé sur les contrats des personnels italiens

Dans un communiqué, commun du 7 Juin 2017, la Filcams Cgil de Rome et du Lazio, la CGIL de Rome et du Lazio, et la CGT-Culture annoncent que après trois ans de négociations, a enfin été signé un accord entre la CGIL et l'administration de la Villa Médicis pour les 40 agents ayant un contrat de travail italien de l'Académie de France à Rome.

Cet accord est le fruit d'un travail constructif des représentants du personnel de la Villa Médicis et de la CGIL de Rome et du Lazio et de la Filcams Cgil de Rome et du Lazio qui ont conduit les négociations avec l'administration française. La Cgt-Culture se félicite de l'aboutissement de cet accord qui contient :

- ▶ l'harmonisation des salaires avec l'accord signé entre le ministère du Travail italien et les organisations syndicales pour réduire les inégalités entre les salariés italiens qui travaillent dans les institutions étrangères en Italie;
- ▶ Une réévaluation de 3% du salaire à l'ancienneté;
- ▶ La mise en place du Compte épargne temps-CET;
- ▶ Le bénéfice pour les personnels d'une assurance complémentaire santé financée en quasi totalité par l'employeur.

**La CGIL de Rome et du Lazio, la Filcams Cgil de Rome et du Lazio et la CGT-Culture continueront à être attentifs et à travailler ensemble pour que les accords et les règlements soient respectés ainsi que pour améliorer les conditions de travail des personnels de l'Académie de France à Rome.**

## L'Union fait des nouveaux nés !

### LÉNA-CGT

Du nouveau dans les Ecoles d'Art du ministère de la culture. En effet, les adhérents des sections syndicales de la CGT-Culture des écoles nationales d'art ont décidé de se constituer en syndicat national affilié à la CGT-Culture. Le Syndicat des écoles nationales d'art est né sous la bonne étoile de "LÉNA-CGT" le mardi 4 juillet 2017 !

Le LÉNA-CGT a pour mission la défense du service public d'enseignement supérieur d'art, de ses salariés (près de 10000 agents titulaires ou contractuels, de la filière administrative, technique, pédagogique et d'enseignement) et de ses établissements nationaux directement financés par le ministère de la culture qui sont au nombre de dix dont trois à Paris, ENSCI (Design), ENSAD (Arts Décoratifs) et ENSBA (Beaux Arts) et sept en régions dont l'ENSAPC à Cergy, l'ENSAD à Nancy, l'ENSA de Bourges, l'ENSA de Dijon, l'ENSA de Limoges, la Villa Arson à Nice, l'ENP (Photographie) à Arles.

Les militants CGT-Culture des écoles nationales d'art, engagés de longue date dans la défense du service public d'enseignement, proposent de construire des actions communes avec les syndiqués des écoles d'art territoriales (qui sont aussi sous tutelle du ministère de la culture) et leur organisation CGT. Ecoles territoriales et écoles nationales constituent un réseau exceptionnel d'en-

seignement supérieur d'art qu'il faut à tout prix préserver et développer.

En effet, les écoles d'art sont engagées depuis les années 2000 à marche forcée dans le processus européen de formatage de l'enseignement supérieur (LMD) sans jamais avoir eu à bénéficier d'aménagement budgétaire, horaire ou matériel. Les efforts demandés par le ministère de la culture et de l'Enseignement supérieur ont été réalisés à budgets constants, voire souvent diminués, qui ont restreint de manière drastique les cadres d'emploi. Le LÉNA-CGT réaffirme et défend l'équivalence des programmes entre les écoles nationales et territoriales. Ses militants sont engagés depuis des mois dans la construction et l'harmonisation des statuts d'enseignants/chercheurs, des personnels pédagogiques d'atelier technique, dans l'évolution statutaire des personnels d'accueil et de surveillance et des personnels administratifs. Le LÉNA-CGT veillera à la construction d'une gestion démocratique des écoles en lien avec les étudiants.

Ensemble vers un nouvel avenir pour nos écoles nationales d'art !

Laurent Marie JOUBERT a été élu secrétaire général du nouveau syndicat LÉNA-CGT.

### CGT AAI et API

Depuis plusieurs années, la Haute Autorité pour la Diffusion des Œuvres et la Protection des droits sur Internet (HADOPI) compte parmi ses salariés, une section CGT-Culture. Ces militants sont à l'origine de la mise en place des instances représentatives des personnels : Comité Technique, CHSCT et Commission Consultative Paritaire (CCP). Cet établissement constitué en Haute Autorité n'ayant pas l'obligation de réunir ce type d'instances bien qu'il soit de droit public. Première section syndicale constituée à l'HADOPI, la section a décidé en mai 2017 de se constituer en syndicat affilié à la CGT-Culture sous le nom de CGT Autorités Admi-

nistratives Indépendantes et Autorités Publiques Indépendantes : CGT AAI et API, avec pour secrétaire général le camarade Dominique BOUSSET. Les militants CGT de l'HADOPI se battent depuis des années et maintenant avec leur nouveau syndicat CGT AAI et API pour le maintien dans le service public des missions de l'établissement en particulier « la réponse graduée ». Ils sont engagés dans la lutte contre la précarité avec pour objectif la CDIisation des personnels contractuels, le développement des garanties sociales des agents, le maintien de tous les emplois quelle que soit l'évolution structurelle de l'établissement.

**Tous les contacts sur le site de la CGT-Culture**  
**[www.cgt-culture.fr/](http://www.cgt-culture.fr/)**

## La CGT-Culture en Congrès

Le 11<sup>ème</sup> congrès de la CGT-Culture en 2016 à Quiberon, a convenu qu'il était nécessaire de poursuivre nos débats sur la question de l'outil syndical, en particulier sur la question fédérale, le temps de permettre à l'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires CGT de poursuivre la construction d'un projet commun. La CGT-Culture a pris toute sa part dans la transformation de l'UGFF en Union Fédérale des Syndicats de l'État, l'UFSE, lors du congrès fédéral de mars 2017. Cette transformation ouvre la possibilité d'une affiliation directe de la CGT-Culture à l'UFSE.

Par ailleurs, il est nécessaire de réfléchir ensemble aux missions de service public de la culture, volet incontournable pour notre syndicalisme CGT au ministère de la culture et que nous n'avions pas pu aborder à Quiberon.

La commission exécutive a donc décidé de convoquer un congrès court mais intense : le 11bis. Il se tiendra à Paris, sur une journée, **le 19 septembre 2017 à Paris, à la salle Henaff de l'Union départementale CGT 75, à deux pas de la place de la République sur deux points :**

- ▶ **congrès statutaire extraordinaire** : la question de l'affiliation fédérale unique de la CGT-culture à l'UFSE (le matin),
- ▶ **congrès ordinaire thématique** : rédaction des fiches revendicatives sur les missions de service public de la culture (l'après-midi)

Ce congrès, se déroulera sur une seule journée. Il nécessite donc une organisation adaptée. C'est pourquoi **les commissions « statuts » et « missions de service public de la culture » auront lieu précédemment les 14 et 15 septembre 2017 à Paris.**

**Les documents relatifs au congrès 11bis vous ont été envoyés par courrier. Vous avez également reçu un courriel contenant le lien permettant de les retrouver sur notre site CGT-Culture.**

## CGT-Culture .... Adhérez .... Ré-adhérez ....

**Rendez-vous sur notre site [www.cgt-culture.fr](http://www.cgt-culture.fr)  
à la rubrique «Adhésion»**

**Vous trouverez dans cette rubrique les modalités ainsi que toutes les informations pour adhérer à la CGT-Culture**

**Vous pouvez aussi accéder au bulletin interactif sur :**

**[www.cgt-culture.fr/IMG/pdf/Bulletin\\_adhesion\\_interactif.pdf](http://www.cgt-culture.fr/IMG/pdf/Bulletin_adhesion_interactif.pdf)**